



Autour de « l'affaire Kamerhe »

D'une alternance pacifique avec passation de pouvoir « civilisée », à travers la cohabitation hostile sous couleur de pseudo-coalition, jusqu'à un « règlement de comptes » pacifique à peine émaillé d'insécurité, de massacres et de morts mystérieuses

SPECIAL RDC



Vital Kamerhe est soupçonné de détournement de fonds dans le cadre du programme des 100 jours.

© REUTERS/Thomas Mukoya

Par Guy De Boeck, le samedi 6 juin 2020

Quelques mots sur les rétroactes

La RDC n'a encore eu droit qu'à des élections truquées. Certes, la presse occidentale, avec un curieux mélange de politesse et d'ironie, évoque parfois le pouvoir africain- donc aussi congolais – en des termes comme « le Président régulièrement élu »... Ouais ! Mais l'encre des journaux ne transmet pas les ricanements de la Rédaction.

Toutefois, on peut dire que les dernières élections ont été « moins truquées que d'habitude ». En effet, Joseph Kabila, pour peu qu'un échec électoral ne représentait pas un désaveu pour sa propre personne, mais pour Ramazani Shadary, a accepté d'admettre ce que même sa CENI affirmait ne pas pouvoir nier ; la Présidentielle avait été remportée par l'Opposition. Mais les élections congolaises ne se sont pas déroulées dans des conditions normales¹.

Qu'ensuite le choix des dirigeants sortants se soit porté plutôt sur Tshisekedi et son CACH que sur Fayulu et Lamuka est un simple détail. En réalité, la tricherie a été tellement impudente et manifeste que ces élections sont NULLES. Ce qui veut dire que PERSONNE n'a été élu.

JKK ne perd jamais de vue ce qui l'intéresse au premier chef : sa propre sécurité. C'est ce qui va lui inspirer la fraude la plus évidente et la plus manifeste de cette « élection ». Alors que Présidentielle et Législatives ont eu lieu simultanément, le résultat proclamé a prétendu que l'Opposition, gagnant la Présidentielle, aurait perdu les Législatives. Félix Tshisekedi aura donc droit à son beau fauteuil présidentiel, mais devra tolérer un gouvernement où les partis de ses adversaires fourniront la majorité des ministres. Autrement dit, il y aurait une situation de « cohabitation ».

Félix se trouve ainsi obligé de mener de front :

- la nomination d'un FCC à la Primature et la formation d'un nouveau gouvernement où le FCC sera majoritaire ;

1 Rappelons les 7 conditions à défaut desquelles une élection sera NULLE. L'élection est un processus complexe, une machine aux multiples rouages, et il faut que chacun de ceux-ci fonctionne impeccablement pour que l'élection puisse être valable. Si un seul de ces rouages est defectueux ou grippé, cela met à néant la validité de tout le processus et les élections sont nulles. Schématiquement, ces conditions sont au nombre de sept:

1 – Le corps électoral doit être correctement connu et identifié. **Là où, comme en RDC, le dernier recensement remonte au Déluge, ce recensement doit avoir lieu avant** que l'on n'envisage d'organiser des élections

2 – L'organisation pratique et matérielle des élections doit être confiée à **une institution neutre et apolitique. C'est actuellement un point d'achoppement en RDC.**

3 – Lorsque l'obstination d'un Président, jamais élu comme en RDC, ou simplement arrivé en fin de mandat, rend une Transition indispensable, celle-ci ne peut être présidée que par une personne consensuelle et qui s'engage à ne pas être candidate.

4 – **La certification des résultats doit être confiée à un pouvoir judiciaire parfaitement indépendant.**

5 – Toutes les **opérations**, depuis les bureaux de vote jusqu'à la proclamation finale, doivent être **parfaitement transparentes, soumises à l'observation, tant des témoins désignés par les candidats que des observateurs nationaux ou internationaux. En particulier, les opérations électroniques** doivent être, soit évitées, soit soumises à une surveillance particulièrement scrupuleuse. (Même si elles ne concernent que la transmission des résultats des bureaux locaux au bureau central. Le souci affiché de « gagner du temps » peut cacher une intention de gagner l'élection... en trichant).

6 – Les élections **doivent être organisées par ordre d'importance croissante** : régionales et locales, d'abord, provinciales et législatives ensuite, présidentielle en fin de parcours.

7 – **Là où, comme en RDC depuis les élections de 2011, l'on vit sous un régime illégitime, il ne saurait être question d'impunité. Il faut des enquêtes sérieuses pour déterminer les causes et origines des irrégularités, qu'on punisse les responsables, qu'on les écarte définitivement de toute responsabilité électorale et qu'on en tire les conséquences quant aux futures élections. Il aurait dû y avoir une protestation générale des démocrates de tous les partis, car un démocrate ne saurait accepter que son candidat gagne par la fraude, la corruption et le mensonge.**

Il est indispensable que TOUTES ces conditions soient réalisées EN MEME TEMPS. Sans quoi l'on s'expose aux pires aventures telles celles dont la RDC donne, pour son malheur, le triste exemple à l'Univers entier. Dans ce pays, en effet, aucune de ces sept conditions n'a jusqu'ici été respectée. L'on pourrait ajouter une huitième condition aux sept énumérées ici : le soutien ferme et sélectif de la « communauté internationale » aux démocraties en construction. Mais cela ne dépend pas des pays africains eux-mêmes.

- de cohabiter également avec un gouvernement « sortant » en affaires courantes, présidé par Bruno Tshibala, un transfuge de son propre parti, l'UDPS ;
- de donner au moins « un os à ronger » aux nombreux membres de ce même parti qui estiment que l'heure est venue de toucher les dividendes de son militantisme, trop longtemps désintéressé ;
- de s'attirer sinon la faveur, au moins quelque sympathie de l'armée et de la police, réputées pencher plutôt du côté de JKK ;
- de donner cependant des signes manifestes de ce que le Changement est là (Etat de droit, lutte anticorruption, indépendance des tribunaux, souci du « social » des Congolais).

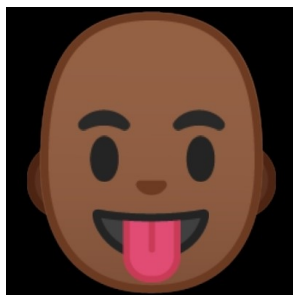
Pour tenter cette « quadrature du cercle », il va :

- accepter de remplacer la « cohabitation » par une coalition FCC/CACH, où la part des portefeuilles revenant à CACH sera supérieure à ce que donnerait la clé « classique » (proportion en fonction des sièges au Parlement). Cela permet à la fois de gagner du temps et de satisfaire ceux de ses alliés dont les dents rayent le parquet.
- se doter d'un puissant « cabinet du Chef de l'Etat », avec le très habile manœuvrier Vital Kamerhe au poste de Dircab.
- lancer immédiatement un « plan de cent jours », géré par ce Cabinet ;
- lancer de même des élections de « lutte anticorruption », concernant surtout de hauts gradés militaires, sans s'en prendre en fait à de grandes vedettes comme Numbi ;
- imposer immédiatement une véritable gratuité de l'enseignement.

C'est sur cette toile de fond qu'il faut examiner toute une série de faits récents, tels que l'affaire Kamerhe proprement dite, mais aussi les remous, parfois inattendus, qu'elle entraîne à propos de thèmes comme la probité très relative des hommes politiques, la valeur des témoignages ou celle de l'indépendance des juges, de possibles homicides et des tueries hélas certaines, le népotisme et le « tribalisme » (terme qui, de plus en plus, cesse d'être relatif aux tribus proprement dites pour renvoyer plutôt, soit à des « régionalismes », soit au thème récurrent des « faux Congolais » qui seraient, étonnamment souvent, de vrais Rwandais ou Burundais²). Ses conséquences vont de simple passe-droits à ce qu'il faut bien appeler par son nom : des massacres. D'autre part, l'affaire VK « fait des ronds dans l'eau » et tend à déstabiliser l'ensemble de CACH, de proche en proche, en partant d'ailleurs de l'UDPS.

Tout cela fait un peu bordélique, j'en conviens, mais il y a un fil conducteur.

On y voit la RDC, fière et soulagée d'avoir connu une alternance pacifique avec passation de pouvoir « civilisée », cheminer à travers la cohabitation hostile sous couleur de pseudo-coalition, jusqu'à un « règlement de comptes » pacifique à peine émaillé d'insécurité, de massacres et de morts mystérieuses



2 Qu'il y ait, chez les Congolais, un ressentiment contre les Rwandais se passe d'explication. On s'étonne, par contre, de ne pas voir le même ressentiment frapper l'Ouganda, qui a fait au moins autant de casse en RDC, cependant que Museveni est exposé à des giclées d'acide moins intenses que Kagame... alors qu'il en a été à l'origine le « découvreur », sinon le créateur. En outre, les « faux Congolais » sont fréquemment donnés comme issus de mariages trans frontaliers – avec parfois des variantes du type « son père n'est pas son père » - mais qu'on relève rarement les chromosomes brazzavillois, angolais, centrafricains ou soudanais qui pourtant se transmettent de la même manière !



VK comparissant, en tenue de détenu, lundi 11 mai 2020 au Tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe

L'affaire Kamerhe³

Comme nous l'avons vu plus haut, le problème de Tshisekedi, quand il accède à la Présidence en janvier 2019, est conforter sa légitimité en montrant très vite qu'il est un vrai Président et qu'il va impulser très vite des changements fondamentaux.

Pour ce faire, il emploie son « cabinet du Chef de l'Etat », avec le très habile Vital Kamerhe au poste de Dircab, comme une sorte de « gouvernement parallèle ». Ce n'est pas nouveau. On a vu ce système fonctionner ailleurs et, au Congo même, les « services de la Présidence » sous Mobutu avaient joué ce rôle sur une échelle bien plus grande. Mais ce n'était précisément une référence en matière de bonne gouvernance et de saine gestion...

Il est essentiel d'aller fort vite. Or, ce qui relève des commandes de l'État est assujéti, en principe, aux règles d'adjudication des marchés publics qui, théoriquement, assurent la sélection du « moins disant »⁴ à travers une procédure administrative assez longue (rédiger et imprimer un cahier de charges, publier un appel d'offres, attendre pour que les entreprises BTP régissent, éplucher leurs réponses, etc...) qui n'est pas conforme à ce désir d'aller vite. Il sera donc recouru à des marchés de gré à gré⁵ et même, ce qui tient un peu de l'entourloupe, on inclura dans les « 100 jours » des contrats BTP datant déjà de 2018, c'est à dire de l'Ancien Régime...

Anciens ou nouveaux, ces contrats impliquent divers « friandises et épices » qui, en ces genres de matières, font pratiquement partie des mœurs courantes au Congo. Félix Tshisekedi lui-même aurait fait, en substance, le commentaire suivant « *On critique cela sous le nom de « rétrocommissions » et, dans beaucoup de pays, c'est un délit. La loi congolaise ne prévoit jusqu'ici aucune disposition pénale de ce genre. C'est sans doute dommage... »*

Une autre promesse du « Grand Changement » était la lutte contre la corruption et la fin de l'impunité des dignitaires politiques, financiers ou militaires.

L'accusation qui vise Kamerhe, c'est « d'en avoir croqué » lui-même, pour des sommes considérables

³ Source « *Procès Kamerhe en RDC: les auditions éclairent le processus du décaissement des fonds* » Patient Ligodi correspondant à Kinshasa - RFI / 04/06/2020 -

⁴ En langage ordinaire ; « celui qui propose la prix le plus bas ».

⁵ = de manière contractuelle simple, comme pour les chantiers privés

Cette accusation était du pain bénit pour les adversaires de Félix, de l'UDPS et de CACH, en effet :

Si VK est acquitté parce que jusqu'ici les rétrocessions ne sont pas poursuivies pénalement en droit congolais, le peuple en retiendra que « *les Messieurs importants peuvent tout se permettre, donc, c'est tcomme avant et on nous a « eus » avec le « changement* ». La popularité de Kamerhe et de son UNC sera coulée et celle de CACH compromise et amoindrie.

Le résultat sera le même si, comme cela arrive fréquemment en RDC, le procès est suspendu en cours de route sur un point de procédure et ne reprend jamais.

Si est condamné, Fatshi y gagnera peut-être le mérite « d'avoir balayé devant sa porte » mais CACH perdra un important allié et le Président sera privé d'un conseiller utile et fort habile.

Etat actuel du procès

Le procès impliquant Vital Kamerhe, directeur de cabinet du président Félix Tshisekedi, et deux autres coaccusés se poursuit à la prison centrale de Makala, à Kinshasa. Ce procès concerne la gestion des fonds dédiés aux projets de maisons préfabriquées dans le cadre du programme d'urgence de Félix Tshisekedi. Au cours de l'audience de ce jeudi 4 juin, plusieurs témoins sont passés à la barre, dont d'anciens ministres.

L'audition des témoins a permis au tribunal d'être éclairé sur plusieurs anomalies dans le processus du décaissement des fonds. Marcellin Bilomba, conseiller principal du chef de l'État pour les affaires économiques, a révélé à la barre que 66 700 000 dollars ont été payés à la société Samibo SARL pour 1 500 maisons préfabriquées.

Il a soutenu qu'il avait quitté la coordination du programme de 100 jours à cause d'un manque de transparence et a accusé Vital Kamerhe d'avoir monté ce système. Marcellin Bilomba a parlé « *d'un montage grossier, d'un détournement intellectuel* ».

Pour sa part, Pierre Kangudia Mbayi, ancien ministre du Budget, a assuré à la barre que les paiements étaient effectués en procédure d'urgence en passant directement par le ministre des Finances, sur décision du directeur de cabinet de Félix Tshisekedi.

De son côté, Henri Yav Mulang, ancien ministre des Finances, a expliqué que tous les paiements étaient faits sur la base d'un plan de décaissement concocté à la présidence de la République et sur la base d'une lettre de Vital Kamerhe.

Ce dernier a clamé, une fois de plus, son innocence et soutenu que toutes les décisions prises l'étaient sur instruction du président de la République. Il a même promis de montrer « *sous le sceau du secret* » au tribunal certaines annotations faites par Félix Tshisekedi.

Le tribunal a également fait venir à la barre le général-major Christian Tshiwewe, commandant de la Garde républicaine, comme témoin. Ce dernier a rapporté que Félix Tshisekedi était content du travail réalisé par la société de Samih Jammal au camp Tshatshi et avait demandé que d'autres maisons préfabriquées soient construites au profit des militaires.

--

Tous ces témoins ont fait des témoignages concordants et chargeant gravement le prévenu Kamerhe, dans la mesure où ils ont tous tendu à démontrer que:

- 1) Il n'y avait pas de contrat, ni d'avenant validé conformément à la loi;
- 2) Aucun membre du comité de Coordination n'a été informé suffisamment sur le projet exécuté par SAMIBO;
- 3) Aucun membre n'a participé à la conception du projet, ni à son financement, ni non plus à sa mise en oeuvre et suivi réel;
- 4) Le Chef de cabinet du président de la république, agissant de son propre chef, a été le seul CONCEPTEUR, FINANCEUR ET CHEF D'OUVRAGE du projet; Tous les témoins ont été clairs, tous ont chargé Kamerhe.

- 5)Aucun membre du comité de Coordination n'a été informé des exonérations, ni des clauses liées au contrat signé avec SAMIBO. Ils n'ont jamais été informé de l'existence de SAMIBO.
- 6)Le comité de Coordination a été un organe de couverture créé par Kamerhe en vue de cacher sa responsabilité personnelle sur la conception, le financement et l'exécution du contrat avec SAMIBO;
- 7)Tout au long du procès,Vital Kamerhe a remercié tous les témoins et puisqu'il lui manquait une contre vérité, à fournir devant le tribunal, étant donné que ces témoignages étaient concordants en sa défaveur;
- 8)Kamerhe a toujours parlé de pièce contre pièce, alors qu'il se trouvait souvent en situation de tort; 9)A chaque fois qu'il manquait de réponse convaincante, Kamerhe avait toujours tendance à se cacher derrière le nom du président de la république, oubliant ainsi sa responsabilité personnelle sur toutes ses autorisations financières et implications dans le projet, puisque ses signatures impliquent sa propre responsabilité sur les documents qu'il a signé même sur instruction du président; Il s'est appuyé sur le chantage au chef de l'État pour prétendre son innocence;
- 10)La défense a toujours été agité alors que le juge était juste et impartial; Elle ne supportait pas les questions du ministère public, alors que le juge président lui accordait beaucoup de temps en vue de poser leurs questions parfois inutiles;
- 11)Kamerhe et Jammal ont enfin fini par se connaître; 12)Plusieurs témoins et renseignant ont été menacé par le prévenu Kamerhe, on l'a tous constaté. NB: TOUT A ÉTÉ CLAIRE ET SUFFISANT POUR QUE LE MINISTÈRE PUBLIC S'ANNONCE ET QUE LE JUGE CONDAMNE KAMERHE POUR PLUSIEURS CRIMES A SA CHARGE, le procès a été télévisé et le monde entier doit être témoin de la condamnation objective du prévenu Kamerhe et son complice Jamal. Il ne sert à rien de politiser ou de tribalise ce procès, puisque tous les témoins qui ont chargé Kamerhe ne sont pas nécessairement Baluba, ni non plus membre de l'UDPS; KAMERHE a été chargé par ses frères de Bukavu et même par ses collègues de l'UNC.

Après avoir suivi le déroulement du procès de VK, les interventions des parties au procès et les dépositions des témoins, et en se référant au code pénal congolais, on devrait en conclure que.

- 1- Selon la déposition du témoin Pierre Kangudia, ex ministre du Budget, Jammal avait signé un contrat juteux avec Bitakwira⁶ n avril 2018 pour la construction de 900 maisons au prix de 26 millions de dollars. Ce contrat était tellement juteux que Jammal a dû faire des aller-retour au ministère du budget en 2018 pour en obtenir la liquidation et pour ce faire, menaçait même de se suicider pour contraindre le ministre à le payer, mais sans succès.
- 2- En janvier 2019, Félix devient président et Kamerhe dircab. En janvier 2019, Jammal entre en contact avec VK à travers Masaro, lui offre deux parcelles pour le corrompre et l'influencer à reconduire le marché juteux des maisons préfabriquées. C'est ainsi que VK choisi Jammal pour les 1500 maisons du programme des 100 jours du Chef de l'Etat, sans y associer personne, ni Bitakwira, ni le personnel de la présidence, fixe tout seul le prix de 57 millions de dollars pour les 1500 maisons, alors que Bitakwira avait prévu 26 millions pour 900 maisons, VK prévoit 30 millions pour 600 maisons. Il dresse le plan de décaissement en mode accéléré et insiste auprès du ministre des finances que ce projet de 1500 maisons est très prioritaire et qu'il faudrait payer à Jammal la totalité de la facture avec célérité. C'est seulement après avoir obtenu le paiement des 57 millions que VK va créer un comité de suivi du programme des 100 jours, il va y inclure des ministres et des conseillers du Chef de l'Etat pour les placer devant un fait accompli. Et le dossier 1500 maisons est resté sujet tabous, il n'a jamais été traité dans le comité de suivi. Il n'y avait que son frère Justin Kamerhe et son cousin Badara, qui traitaient ce dossier en secret. Ce sont ces deux

⁶ Ils se détestent à cause des commissions. Bitakwira envie Kamerhe dans la gestion des commissions qu'il a perdues.

personnes qui étaient les experts de la présidence qui étaient chargés par VK de négocier secrètement avec Jammal. Les autres membres du comité de suivi étaient cloisonnés et malignement écartés du projet des maisons préfabriquées.

- 3- Une fois que les 57 millions ont été payés à Jammal, au lieu d'être logés à Ecobank comme prévu, un nouveau compte bancaire de Jammal a été ouvert à la Rawbank pour y loger ces fonds. A peine versés, ces fonds ont été immédiatement retirés et ont pris une destination inconnue. Dans sa licence d'importation de 1.500 maisons préfabriquées, Jammal a indiqué que cette importation ne coûtait que 12 millions de \$ et il n'a envoyé en Turquie que 7 millions et les 50 millions restants, ont pris une destination inconnue. La banque a pu retracer 5 millions envoyés frauduleusement au Liban, sans licence. Ezn ce moment, le compte bancaire de Jammal est presque vide et on se demande avec quoi il va poursuivre les travaux de construction des maisons. Depuis plus d'une année que tous les 57 millions ont été versés Jammal n'a installé que 211 maisons, sans carreaux, sur les 1500 demandées, alors que Vk avait dit que c'était un projet urgent. Jamais l'Etat ne peut payer un client la totalité de la facture alors que ce dernier n'a pas livré toute la marchandise demandée. Quand on demande à VK pourquoi tous les 57 millions ont été payés, il répond en souriant qu'il ne fait pas partie de la chaîne de dépenses, oubliant que c'est bien lui qui a établi le plan de décaissement, oubliant que c'est bien lui qui a appelé le gouverneur de la banque centrale et le ministre des finances pour leur dire de payer tous les 57 millions en mode accéléré.
- 4- Au regard de la licence d'importation des 1500 maisons pour 7 millions de dollars, les calculs montrent qu'une maison préfabriquée coûte en Turquie 4.500 \$. Si nous pouvons y ajouter les frais de manutention, de transport, d'installation et autres frais divers, ... si nous exagérons, une maison préfabriquée peut coûter à la finition, un maximum de 10.000 \$. Et pourtant Jammal et Vk nous vendent cela à 45.000. Un bénéfice de plus de 300% !!! Comment Kamerhe pouvait-il engager l'Etat dans un marché sans prendre soin de se renseigner et de vérifier les prix en Turquie ? En réalité, il s'était déjà renseigné, c'est pourquoi il a écarté tout le monde de ce marché pour se partager le butin avec Jammal. Pour se défendre, il se cache derrière Bitakwira pour dire qu'il s'est référé au contrat déjà conclu par Bitakwira au nom de la continuité de l'Etat. Tout de même, la continuité de l'Etat ne signifie pas poursuivre le mal, ne pas vérifier les prix. En réalité, même Bitakwira est lui aussi coupable d'avoir conclu un marché honteux accordant au client des bénéfices énormes. Je comprends pourquoi Bitakwira est jaloux de Kamerhe car il se dit que les commissions qu'il devait recevoir sont allées chez Kamerhe.
- 5- Pour revenir au contrat du 19-avril 2018 de Bitakwira avec Jammal. Ce contrat a été conclu pour 900 maisons à 26 millions. Il est clair que ce n'est pas ce même contrat de 1500 maisons du programme des 100 jours. La déposition du DG de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics a été on ne peut plus claire. L'avenant demandé n'ayant pas été validé, l'Avis de non objection n'ayant pas été émis, il est clair que ce contrat de 1500 maisons est réputé inexistant. En d'autres termes, VK a demandé au Ministre des finances de payer 57 millions pour un contrat qui n'existe pas juridiquement.
- 6- Oui, tous ont suivi en date du 02-mars 2019, le lancement par le chef de l'Etat lui-même, du programme des 100 jours. Nous confirmons donc que c'est le Chef de l'Etat qui a donné l'ordre que 1.500 maisons préfabriquées sont érigées. Cependant, le Chef de l'Etat, en tant qu'autorité suprême du pays, il donne l'impulsion, la vision, ... et les exécutants sont appelés à matérialiser les instructions du Chef de l'Etat en se conformant à la loi. Quiconque viole la loi dans l'exercice des instructions du Chef de l'Etat est seul pénalement responsable de cette violation de la loi. C'est indiscutable car la responsabilité pénale est individuelle. De même que si vous envoyez votre chauffeur vous acheter des tomates, il est seul responsable de la violation du code de la route.
- VK est un homme suffisamment instruit avec une longue expérience de la gestion de la res publica. Il connaît très bien la loi sur les marchés publics. Mais la question que l'on peut se

poser c'est de savoir pourquoi il peut ordonner le paiement de 57 millions sans se soucier de la régularité du contrat ? La réponse est simple, il a voulu s' enrichir seul sur ce marché des maisons préfabriquées et il ne voulait pas associer d'autres personnes à la conception de ce marché par peur de perdre cette occasion en or de s' enrichir.

- 7- Dès le mois d'avril 2019, lorsque la banque a effectué le paiement des 57 millions, les comptes bancaires de l'épouse de VK ont reçu des provisions de fortes grosses d'argent. Celle-ci se justifie en disant que c'est à l'occasion de son mariage qu'elle a reçu des dons de plus de 800.000 \$, plus de 33.000 euros, 4 jeeps neuves, des immeubles, des bijoux luxueux, des vaches, et qu'elle est opératrice économique depuis 20 ans, mais incapable de retenir le numéro de son registre de commerce. En réalité, cette dame semble avoir été bien coachée et bien préparée pour se défendre devant le juge. Nous savons tous comment les avocats préparent leurs clients. Mais le juge pénal ne se fie pas à cela car en Droit pénal nous parlons de la preuve morale. Le juge pénal ne se contente pas des écrits et des signatures. Il juge la personne, la moralité de la personne.
- Masaro, neveu de VK, pendant cette même période d'avril 2019, s' achète des immeubles de plus de 300.000 \$ juste avec son salaire d'employé à la SONAS. Ce qui est encore curieux c'est que Masaro dit qu'il a acheté la parcelle de Jammal tandis que Jammal dit qu'il la lui a offerte à titre gratuit. Ce qui est encore étonnant c'est que Masaro, offre la parcelle à Soraya sans même informer celle-ci. Et Masaro, informé de l'arrestation de VK, s' enfuit alors qu'il dit n'avoir rien à se reprocher. Et les enfants de Jammal, s' enfuient aussi !!! Au regard des faits sus-évoqués, le puzzle paraît complètement reconstitué. Vk et Jammal se sont donc rendus coupables de corruption, l'un corrupteur et l'autre corrompu. Vk a obtenu le décaissement de 57 millions sans respecter la loi sur les marchés publics, ce qui est constitutif de détournement. Et les fait que ces 57 millions, une fois versés à la Rawbank ont aussitôt été retirés pour prendre une destination inconnue, sans laisser des traces, c'est un blanchiment de capitaux, sans autre forme de procès. Et ces 3 infractions de corruption, de détournement et de blanchiment de capitaux, ont pour objectif l'enrichissement sans cause de VK et de sa famille et les preuves de cet enrichissement sont visibles. Même si nous sommes incapables de dire exactement combien VK a perçu, mais nous pouvons juste dire que tous les bénéfices réalisés dans ce marché irrégulier des 1500 maisons ont été partagés entre VK et Jammal. Eux-mêmes savent combien chacun d'eux a reçu.
- Enfin, nous comprenons pourquoi sur les 1500 maisons commandées par le Chef de l'Etat, juste 211 ont été installées depuis plus d'une année. Avec ces 57 millions, VK et Jammal pouvaient bien payer toutes les 1500 maisons qui ne coûtent que 7 millions à Istanbul, payer les frais de transport et de manutention, surtout qu'ils étaient exonérés des frais de douane, installer ces maisons dans tous les 5 sites en moins de 5 mois. On allait les acclamer, ils allaient se partager tranquillement leurs énormes bénéfices et ils seraient en paix aujourd'hui.

Tribalisme

Comme je l'ai fait remarquer plus haut, le terme « tribalisme », de plus en plus, cesse d'être relatif aux tribus proprement dites pour renvoyer plutôt, soit à des « régionalismes », soit au thème récurrent des « faux Congolais » qui seraient, étonnamment souvent, de vrais Rwandais ou Burundais)..

Par exemple, pour commenter les auditions de témoins dont il vient d'être question, on trouvera fréquemment, chez des commentateurs congolais et sous le titre « tribalisme », des formulations comme celle-ci « *De tous les témoins entendus ce jour, il y avait : 4 kasaiens, 6 Bukavu, 3 du Bandundu, 5 Katangais. 2 Mukongo, 2 Maniema, etc* ». On remarquera que seul « Mukongo » se trouve être un terme vraiment « tribal ». Trois renvoient à d'anciennes provinces, un à une simple ville et un à une province actuelle.

Un autre bel exemple est celui de la photo compromettante de la Sénatrice Francine Muyambo.



Muyambo sur le « document qui fâche »

En Namibie, comme étudiante, la Sénatrice Francine MUYAMBO se présentait comme présidente des étudiants burundais. Mais, voilà une photo qui la montrait aux couleurs rwandaises. La question de sa nationalité, disent certains, semble donc se poser.

Cela n'a rien d'étonnant au Congo, si l'on tient compte de ce qui se dit de diverses personnes connues

JKK est prétendument rwandais Tutsi.

Alexis Thambwe serait burundais

Kengo wa Dondo serait rwandais.

Mabunda serait de père rwandais.

Kamhere est souvent dit rwandais de père et burundais de mère.

Tout cela montre qu'une tentative de mobilisation sur des thèmes ethniques est en cours. « *Incorporation et intégration sociale ont créé des identités, notamment celle de "Congolais", diverses identités de classe, diverses identités religieuses, et une série d'identités ethniques. Ces identités ne sont pas de même étendue et se rapportent à des domaines différents: elles seront donc "à tiroirs": dans des contextes différents, une même personne pouvait s'identifier en tant que l'une quelconque de ces innombrables identités. L'ethnie à eu ses "bâisseurs", parmi lesquels des étrangers, surtout missionnaires, ont joué un grand rôle. ... Ces intervenants Blancs vont répertorier les Tetela et leurs voisins dans un vaste éventail d'activités, allant des mouvements religieux aux mobilisations politiques en vue d'une guerre. Plusieurs identités ethniques (ou tribales ou sous-ethniques) ont reçu une empreinte idéologique. C'est typique du Congo, où les dénominations, ethniques et autres, ont tendance à être multiples et conjoncturelles; l'ennemi dans un tel contexte est un frère dans tel autre. Catégories et appellations ethniques sont ainsi des instruments, voire des armes, dont on peut se servir pour susciter un conflit ou pour en favoriser l'apaisement. L'ingénierie ethnique est donc aussi, par certains aspects, fabrication d'armes »⁷.*

⁷ Guy De Boeck "Dis, Bwana... Tu n'aurais pas vu mon ethnie ?" *L'INGENIERIE ETHNIQUE : Libres propos sur une arme idéologique*, Bruxelles, Contradictions, 2000

Grands Massacres et petits meurtres⁸



Rappelons un fait hélas bien connu : lorsque la classe dominante congolaise veut recourir à la « stratégie de la tension », il est courant que l'on recoure, pour accroître cette tension, à des violations des droits humains pouvant aller jusqu'au meurtre, qui se passent en province

Insécurité ordinaire

Près de 1.300 civils ont été tués et plus d'un demi-million déplacés dans divers conflits entre groupes armés et forces de sécurité en République démocratique du Congo (RDC) en quelques mois, a alerté l'ONU vendredi, en pointant de possibles « crimes contre l'humanité ou crimes de guerre ».

La Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, Michelle Bachelet, a affirmé dans un communiqué que « le caractère généralisé et systématique de certaines des attaques contre des civils en Ituri et au Nord-Kivu peut constituer des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre ».

Elle s'est généralement dite « consternée » par l'augmentation dans le pays d'attaques brutales contre des civils innocents par des groupes armés, et par la réaction des forces militaires et de la police qui ont également commis de graves violations, y compris des meurtres et des violences sexuelles ».

Selon le communiqué, le nombre de victimes a fortement augmenté ces dernières semaines alors que les conflits dans trois provinces de l'est du pays – Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu – se sont propagés.

Ces violences ont jeté des centaines de milliers de personnes sur les routes. Plus de 400.000 personnes ont été déplacées dans le Nord-Kivu depuis septembre, tandis que 110.000 autres, pour la plupart des femmes et des enfants, ont été déplacées par la violence dans le Sud-Kivu entre janvier et fin mai, selon l'ONU.

En Ituri, la violence s'est propagée dans de nouvelles zones alors que le nombre de groupes armés s'est multiplié. Le principal groupe armé reste selon l'ONU la Codeco (Coopérative pour le

⁸ Sources ; ONU, Radio Okapi, CPI, « 1.300 civils tués et plus d'un demi-million de déplacés en quelques mois » AFP 5 juin 2020

développement du Congo), composé principalement de combattants issus de la communauté Lendu, et dont le principal dirigeant, Justin Ngudjolo, a été tué le 25 mars.

Le Haut-Commissariat accuse la Codeco et d'autres combattants Lendu de poursuivre « une stratégie de massacres de résidents locaux, principalement Hema, mais aussi Alur, depuis 2017 », afin de contrôler les ressources naturelles dans la région.

– « Plus atroces » –

Les attaques commises par des groupes armés en Ituri sont devenues de plus en plus « atroces », se caractérisant notamment par des décapitations et des mutilations de cadavres selon l'ONU. Mais « jusqu'à présent, les communautés ciblées se sont abstenues de riposter », a souligné Mme Bachelet.

Selon l'ONU, entre octobre et fin mai, au moins 531 civils ont été tués par des groupes armés en Ituri, dont 375 depuis mars. Les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la Police nationale congolaise (PNC) auraient également tué 17 civils au cours de la même période.

Au Nord-Kivu, le lancement d'opérations militaires par les forces de sécurité et de défense en novembre 2019 a donné lieu à des représailles contre les populations civiles de la part du principal groupe armé, les ADF, qui ont tué d'octobre à fin mai au moins 514 civils. Les forces de sécurité ont fait près de 85 victimes.

Au Sud-Kivu, au moins 74 personnes ont été tuées depuis octobre et au moins 36 femmes et enfants violés dans une recrudescence de la violence ethnique, alimentée par des discours haineux. Le communiqué note aussi que des dizaines de civils ont été tués au Kongo Central et à Kinshasa fin mars et avril lors d'opérations menées par les forces de sécurité contre des militants du groupe politico-religieux Bundu Dia Kongo (BDK).

Encore un signe avant-coureur de lendemains qui déchantent

Meurtres ciblés⁹ ?



Âgé de 51 ans, le juge Raphaël Yanyi Oyungu est mort dans la nuit du mardi 26 au mercredi 27 mai - © RTBF

En République démocratique du Congo, le procès anti-corruption de Vital Kamerhe, directeur de cabinet du président Etienne Tshisekedi, et figure centrale de la vie politique congolaise, a repris hier à Kinshasa, après la mort soudaine du juge Raphaël Yanyi Oyungu qui présidait les débats.

Âgé de 51 ans, le haut magistrat est mort dans la nuit du mardi 26 au mercredi 27 mai, deux jours après la deuxième audience du procès. Selon ses proches, il était en parfaite santé. La police a évoqué une crise cardiaque.

⁹ Source « Mort du juge Yanyi en RDC : "Si l'hypothèse de l'empoisonnement se confirme nous demanderons à l'Etat de nous accompagner dans la recherche de la vérité" Ghizlane Kounda RTBF le jeudi 04 juin 2020

Les résultats de l'autopsie n'ont pas été révélés officiellement. Pourtant, ils seraient connus. Dimanche 31 mai, Radio Okapi, la radio des Nations-Unies, a révélé que le juge Raphaël Yanyi Ovungu a été victime d'un empoisonnement. Le parquet a confié une enquête complémentaire à des toxicologues dont les conclusions se font toujours attendre.

"Les résultats de l'autopsie devaient tomber 48 heures après le décès, nous ne les avons toujours pas reçus...", explique l'Abbé Patrick Shomba, le frère du défunt. *"Pour nous, ce n'est innocent. Nous pensons qu'il s'agit de manœuvres dilatoires qui visent à éviter de révéler la vérité. Mais ce silence n'est pas rassurant... Nous avons pris acte de ce que les médias ont révélé. L'empoisonnement est une hypothèse que nous n'écartons pas".*

C'est un dossier explosif

"C'est un dossier explosif", confirme une source bien informée. *"On a l'impression que les autorités ont décidé de geler la publication des résultats de l'autopsie pour ne pas prendre le risque que la situation ne dégénère. Il y aurait même eu des négociations auprès de la famille du défunt pour qu'elle accepte d'annoncer la cause du décès comme étant une mort naturelle et évacuer l'hypothèse de l'empoisonnement".*

"La famille du défunt – sa veuve et ses enfants – n'est pas en sécurité", confirme l'Abbé Patrick Shomba.

Avant l'annonce de Radio Okapi, le porte-parole de la présidence a rejeté les rumeurs faisant état d'empoisonnements à la présidence à la suite de multiples décès dans l'entourage du chef de l'Etat. Il a assuré que la plupart des décès étaient dus au Covid-19 et qu'aucune trace de poison n'avait été détectée.

"Si l'hypothèse de l'empoisonnement se confirme", ajoute l'Abbé Patrick Shomba, *"nous demanderons à l'Etat congolais ainsi qu'aux institutions internationales compétentes de nous accompagner dans la recherche de la vérité..."* *"Malheureusement au Congo",* déplore encore l'abbé, *"trop d'enquêtes commencent sans jamais aboutir..."*.



Dieudonné Wamu Oyatambwe, politologue à l'Ulg - © RTBF

Y aurait-il eu un intérêt à éliminer le juge Yanyi ?

Il est certain que ce procès est un événement judiciaire sans précédent en RDC.

Dans cette affaire de corruption présumée, Vital Kamerhe comparait avec deux coaccusés dont l'entrepreneur libanais Jammal Samih. L'homme fort de la politique congolaise est accusé d'un détournement de plusieurs millions de dollars d'argent public alloués à la construction de logements sociaux. Des faits que Vital Kamerhe rejette fermement. Il affirme également n'avoir jamais conclu aucun marché de gré à gré avec Jammal Samih.

"Le juge Raphaël Yanyi Ovungu avait reçu des menaces de mort. Cela signifie qu'il était déjà en danger ! Pourquoi l'Etat n'a-t-il pas pris de précaution pour le protéger, sachant qu'il avait entre ses mains un procès très sensible où se croisaient des intérêts de tous ordres ?", s'interroge l'Abbé Patrick Shomba.

"Même à la barre, les témoins disent faire l'objet de menaces de mort, des menaces anonymes", fait remarquer le politologue Dieudonné Wamu Oyatambwe. *"C'est dire le climat de*

menaces qui entoure ce procès ! Quand on regarde les personnalités et les montants qui sont en jeu, c'est compréhensible... Les milieux mafieux libanais, en connivence avec des acteurs politiques congolais locaux, sont réputés pour être des milieux criminels. Même dans l'assassinat du défunt président Laurent-Désiré Kabila, ceux-ci étaient déjà cités. L'économie parallèle, le blanchiment d'argent et la criminalité ordinaire forment un cocktail explosif qui représente une menace permanente à la fois pour la justice et les témoins".

Ces menaces viendraient-elles de l'entourage de Vital Kamerhe ?

Dans l'opinion publique congolaise, certains considèrent en effet que ces menaces proviennent de l'entourage de Vital Kamerhe.

"Mais il n'y a aucune preuve !", répond Dieudonné Wamu Oyatambwe. "Selon moi, il ne faut pas minimiser le rôle du milieu mafieux libanais, indo-pakistanaï et autres. De grosses sommes d'argent sont en jeu. Ici, c'est Jammal Samih qui est soupçonné d'avoir bénéficié d'un marché suspect. Mais il y a beaucoup d'autres acteurs qui ont bénéficié de marchés et qui peuvent se sentir menacés. Notamment ceux qui ont profité du laxisme du pouvoir sortant... Dans l'entourage de Joseph Kabila, nombreux sont ceux qui sont susceptibles de se retrouver devant la justice. Le fait que l'appareil judiciaire montre une certaine indépendance est une menace pour ces gens-là..."

Vital Kamerhe serait-il au cœur d'un système ?

"De mon point de vue, Vital Kamerhe n'est pas au cœur d'un système, sauf dans le cas de ce procès-ci", répond encore Dieudonné Wamu Oyatambwe. "En revanche, il est le reflet d'un système. Ces dernières années, les organisations de la société civile ont dénoncé les détournements de sommes colossales, notamment avec l'attribution illégale de marchés, ou encore des crédits qui n'ont jamais été remboursés... Les responsables sont connus, mais ils n'ont jamais eu à rendre de comptes !".

Commentaire sur le Tribunal¹⁰

Il faut bien sûr d'abord présenter des condoléances aux hommes en toge et leur dire l'admiration qu'on peut voir pour des serviteurs de la Justice dans un pays qui n'en a jamais voulu. Il fait plaisir de le voir à l'œuvre, ça ravive l'espoir...

Le défunt juge président semble avoir été adéquatement remplacé. Le successeur paraît, lui aussi, inébranlable et souple à la fois. Ça inspire confiance, il faut espérer ne pas se tromper.

On est devant le tribunal, pas devant le peuple !

N'ayant évolué que dans des environnements despotiques Kamerhe semble ignorer que dans une démocratie, même approximative, la Justice est Reine et les magistrats ses soldats. Comme il n'avait sans doute pas encore eu à faire avec des juristes, dans leur élément, VK a pensé qu'il pouvait s'imposer à eux dans leur environnement. Il a eu droit à un cinglant rappel à l'ordre qui restera mémorable chez d'autres politiciens fanfarons de ce pays de mal gouvernance chronique : On est devant le tribunal, pas devant le peuple !

Accusation peut-être insuffisante.

Aux yeux du public, qu'il a lui-même invité à son procès, Kamerhe est coupable. Coupable de ses fastes, de ses coalitions douteuses, de son indifférence à l'égard des droits et libertés des Congolais, etc. La grande majorité des citoyens ne voient pas l'intérêt de le défendre, lui dont les seuls exploits concernent des augmentations faramineuses des rémunérations de ses personnels, dans l'océan de pauvreté qu'est la RDC.

Cependant, des forces démocratiques ne peuvent cautionner ni tolérer de l'injustice sous quelques formes que ce soit. La Justice ne se transige pas, elle doit rester juste pour tous et toujours.

À l'issue de cette 3e audience, force est de constater que l'accusation s'est bornée à débattre interminablement sur l'indéniable cafouillage dans la gestion du contrat des maisons du programme de 100 jours. Il semble pourtant clair que l'ambition du chef de l'État, de faire construire 1500 maisons en 100 jours, ne pouvait que nécessiter de la part de son cabinet de prendre des raccourcis pouvant occasionner des cafouillages dans les processus du contrat. On ne peut donc pas trop reprocher au cabinet, et à lui seul, le non respect des règles de gestion de contrats.

Quant à l'infraction de détournement de deniers publics, on veut bien qu'elle soit de nature intellectuelle comme l'a expliqué l'un des magistrats mais il ne faudrait quand même pas recourir à l'intelligence artificielle pour la faire comprendre au commun des mortels.

Il est en tout cas hors de question de cautionner qu'un compatriote reste aussi longtemps en prison préventive sans que des preuves évidentes de faute grave de sa part ne soient démontrées. Le Ministère public ne peut plus faire attendre les Congolais.

De nombreux Congolais n'ont pas encore décoléré contre les longues arrestations injustes de leurs leaders (Kuthino, Diomi, Diongo, Ewanga, etc.). Et ce n'est pas parce que Kamerhe n'avait rien fait pour eux, et qu'il a contribué à la dernière fraude électorale, que les Congolais peuvent se permettre de lui appliquer ce qu'ils souhaitent corriger : l'injustice.

Un juriste congolais, résident en Belgique, avait émis des doutes concernant la rapidité avec laquelle la mise en accusation avait effectuée. S'était-on précipité à faire des accusations ? Qu'est-ce qui peut avoir motivé cette précipitation ?

Attention à la vérité !

La vérité doit rester sacrée pour toute société. L'harmonie sociale exige de veiller à ne perturber la relation de la société avec la vérité. Autrement, elle court le risque de s'égarer durablement dans une fausseté collective avec une Justice à plusieurs vitesses.

Un prêtre belge avait un jour déclaré à peu près ceci, suite au génocide au Rwanda : les difficultés de cette société viennent du fait que sa relation mythique avec la vérité est douteuse. Il voulait dire que les Rwandais avaient tendance à relativiser vérité et mensonge.

Si Kamerhe est en réalité traduit en justice pour une raison cachée, qui n'a rien à voir avec l'intérêt du peuple congolais, ce dernier ne doit pas cautionner le procès en cours qui n'est donc pas fait pour le servir.

La société ne doit pas permettre aux leaders d'abuser de la Justice pour assumer des luttes politiques qu'ils devraient baser se sur la confrontation des visions à vendre au peuple au travers des élections fiables et crédibles.

La société doit surtout veiller à ne pas se trouver victime des séquelles des anciennes pratiques.

L'ère Kabila doit être terminée.

Fournisseurs payés d'avance - Paiements comptants - Courses d'épicerie...inimaginable !

C'est presque drôle mais franchement honteux. Non seulement que des fournisseurs de l'État sont complètement payés d'avance mais ils sont payés cash... par des flamboyants cadres du CACH.

L'un d'eux, une sorte de coursier, parcourt le pays avec du liquide pour payer les douanes, les transports, etc. en dollars US. Et il ne sait pas toujours ce qu'il paye. Un gérant parallèle d'import-export qui s'en fout des contenus de conteneurs qu'il dédouane. Son rôle d'administrateur parallèle d'import-export se limite à payer. S'il se trouve en cours de liquidité, quelque part, durant ses courses d'épicerie, un ministre inutile vient l'approvisionner en liquide. C'est le théâtre de la Gombe ! C'est frustrant mais des citoyens qui aspirent à un État de droit doivent comprendre que la Justice doit être juste même pour ceux qu'on n'aime pas. Sinon, elle risque de prendre l'habitude des débauches et de desservir la société.

Cabinet du chef de l'État.

Il est évidemment clair que Kamhere ne devrait plus retourner à la présidence. Il devrait pouvoir se trouver un poste politique et libérer la présidence des intrigues et partisaneries politiciennes. Cette institution doit rester à l'écart de douteuses négociations de partages de postes pour pouvoir évoluer vers plus de dignité.

Les Congolais ont besoin de n'avoir que le Président à la présidence et son cabinet ne doit pas être un gouvernement parallèle, avec d'inutiles conseillers-ayant-rangs-de-...

Le président devrait se consacrer à renforcer les fondations de l'État de droit et pour cela, il devrait pouvoir interagir directement et en permanence avec la société civile. Il doit se détacher de responsabilités d'intendance. Les Congolais ne se battent pas depuis si longtemps pour des sauts-de-moutons ou de petits-ponts. Ils se battent pour un État de droit, une démocratie digne, des Assemblées légitimes, des élections fiables, une Justice indépendante, des emplois.

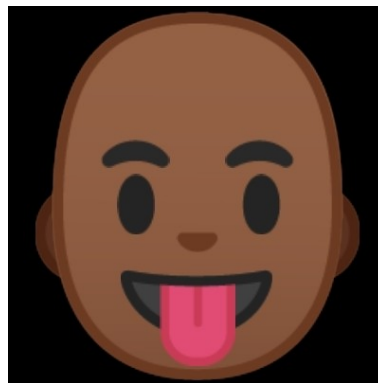
Kamerhe doit aller au gouvernement, faire la politique pour le peuple et pas seulement pour son positionnement dans le pouvoir.

À propos des arrestations immédiates

Il serait injuste de ne pas profiter de l'occasion pour dénoncer les trop nombreuses arrestations préventives qui se poursuivent encore au pays comme au temps de Kabila. Les arrestations des messieurs Mamba, Mukuna, Ibrahim Kabila, par exemple, sont intolérables. À qui devrait-on s'adresser pour résoudre ce fléau ? Qui arrête les gens en RDC et qui est censé protéger des citoyens contre d'éventuels abus des agents de l'État ?

Il ne suffit pas d'intervenir de temps en temps pour faire libérer tel ou tel, il faut mettre en place des mesures permanentes et concrètement applicables qui empêchent que détentions abusives et sanctionnent effectivement des abuseurs.

Attention ! Il ne s'agit pas d'insinuer que Kamerhe a été arrêté abusivement. Ses témoignages non plus ne sont pas limpides. Mais après 40 jours de détention on devrait pouvoir le relâcher si les preuves rassemblées ne sont pas plus convaincantes.



**COUPABLE DE CORRUPTION, DE DETOURNEMENT ET DE
BLANCHIMENT D'ARGENT : VITAL KAMERHE ET SA FAMILLE
DEVRAIENT LONGTEMPS RESTER A MAKALA.
GEORGE FLOYD ETOUFFE PAR LA POLICE DANS UNE AMERIQUE EN
PROIE AU COVID-19 :**

(Commentaire de Patience Kabamba, MDW du 06/06/20)

Le procès du chef de Cabinet du Président de la République suit son cours bien qu'émaillé de tragédie comme le décès du juge Président Yany et des drames comme la fuite de Mr. Masaro, le neveu de Mr. Kamerhe rattraper depuis, celle des enfants du Libanais Jamal, et enfin celle de Madame Marie-Jose Mengi travaillant pour Mme Amida Shatura Kamerhe.

Après des élections bancales qui lui offrait une légitimité douteuse, le Président Tshisekedi s'était résolu à frapper les esprits en adoptant un programme des 100 jours qui consisterait à améliorer les conditions sociales des certaines couches des congolais, notamment des militaires. Le Président avait confié la réalisation de cette vision d'un social amélioré pendant les 100 premiers jours de sa présidence à son chef de cabinet, Mr. Vital Kamerhe.

En homme réputé intelligent et connaisseur de l'administration pour y avoir travaillé depuis les années 1980s aux cotes de Mr. Mushobueka, Mr Kamerhe savait très bien que cette tâche, bien qu'urgente ne devrait pas déroger au processus normal de décaissement et d'offre des marches publics. Dans son discours sur les 100 jours, Mr. Tshisekedi avait parlé des maisons à construire pour les militaires qui vivent encore des quasi bicoques indignes de gens qui ont mis leurs vies en ligne pour défendre la nation. En lieu et place d'un appel d'offre, Mr.Kamerhe va se contenter de poursuivre un contrat que le ministre sortant Bitakwira avait signé avec un commerçant libanais du nom de Jamal, devenu aujourd'hui familier à cause de ses frasques au tribunal et de ses menaces de suicider pour intimider les juges, qui le prennent avec beaucoup de philosophie. Le contrat entre le Ministre de Développement Rural, Bitakwira et Mr. Jamal en Avril 2018 concernait la construction de 900 maisons pour une cagnotte de 26 millions des dollars Américains. Proclamé président en 2019, Mr Tshisekedi sera inauguré le 24 Janvier 2019 et nommera Mr. Kamerhe comme son directeur de cabinet. Ayant compris que le pouvoir avait changé de camps, Mr Jamal entrera en contact avec Mr. Kamerhe à travers Mr. Masaro, le cousin de Kamerhe, en lui offrant deux concessions pour le corrompre et l'influencer à reconduire le même contrat signé avec Mr. Bitakwira. Mr. Kamerhe reconduira le contrat en le rendant encore beaucoup plus juteux : le nouveau contrat consistera à la construction des 1500 maisons préfabriquées pour une somme de 57 millions des dollars Américains.

Mr Kamerhe et Mr. Jamal sont coupables de corruption.

Le corrupteur étant Jamal et le corrompu, Mr. Kamerhe. De plus, ce dernier ne va associer ni Bitakwira, ni personne de la Présidence pour fixer ce prix de 57 millions des dollars. Alors que Bitakwira avait fixé le pris de 26 millions pour 900 maisons, Kamerhe, tout seul, comme un adulte, fixera le prix de 30 millions pour 600 maisons. Il dresse le plan de décaissement lui-même et insiste auprès du ministre de finance sur le caractère prioritaire de ce projet des maisons et que monsieur Djamal devrait recevoir la totalité de la somme en mode accélérer. Le ministre de finance va obtempérer et ordonnera le décaissement en procédure d'urgence et la banque Centrale agira de la même manière. C'est seulement une fois l'argent décaissé et Jamal payée que Mr. Kamerhe va constituer un comités de suivi des travaux des cent jours, avec des ministres et des agents de la présidence, en les mettant devant un fait accompli quant aux décaissement de l'argent et au paiement en totalité à Djamal. Dans ce comité le dossier des 1500 maisons était resté un sujet tabou et était confié a Mr. Justin Kamerhe et Mr Badara, respectivement frère biologique et cousin de Mr. Vital Kamerhe, qui traitait le dossier en secret avec Mr. Jamal.

Mr. Kamerhe est coupable de détournement des deniers publics.

Ce qui a révélé le pot au rose est qu'au lieu d'atterrir à Ecobank ou était logés les comptes de Mr. Djamal, les 57 millions des dollars avaient atterri à Raw bank, la banque de transit de la Bank central. Cette bank de transit devrt , selon l'ordre de la BCC faire un virement vers Ecobank. Mr. Djamal, a vite ouvert un compte à Raw bank. A partir de Raw Bank, l'argent a disparu. Dans sa déposition, Jamal a dit que les 1500 maisons préfabriquées allaient lui coutait 12 millions des dollars, mais il avait seulement retiré 7 millions qu'il avait envoyé en Turquie et les 50 millions ont disparu vers une direction inconnue. Raw Bank a pu retracer 5 millions destinés à un compte au Liban.

Le compte Raw Bank de Mr. Djamal est quasiment vide. Il ne peut donc pas faire venir les maisons commandées. Sur les 1500 maisons demandées et pour lesquelles l'Etat congolais avait payé 57 millions des dollars, 300 sont arrivés, de ces 300, 211 maisons seulement sont habitables et de ces 211, 80 sont en très mauvais états. L'urgence du projet semble avoir disparue.

Lorsqu'on demande à Kamerhe pourquoi les 57 millions des dollars avaient été payés à Mr. Jamal, il répond, débonnaire, qu'il ne fait pas partie de la chaîne des dépenses. Mr. Kamerhe a ordonné le décaissement de 57 millions des dollars sans se soucier de la régularité du contrat, ni associer les autres, pourquoi, Il voulait s'enrichir tout seul et préparer sa campagne électorale prochaine. Cependant dès que les 57 Millions des dollars ont été décaissés en Avril 2019, le compte bancaire d'Amida Shatura Kamerhe est entrée en effervescence.

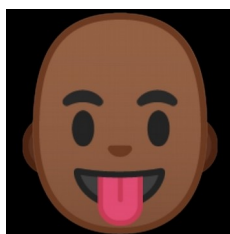
Son compte a commencé à s'alimenter des fortes sommes et parfois de dépôt de cash de 400.000 \$ et dont l'intéressé avait de la peine à justifier. Alors qu'il est un agent de la Société Nationale d'Assurance, la Sonas, Masaro se paye auprès de Jamal une concession de 300.00\$ (Pour Jamal c'était un cadeau). Masaro va même jusqu'à offrir une concession à Mademoiselle Suraya, la fille adoptive de Kamerhe., sans même en informer l'intéressée. A l'arrestation de son cousin, Masaro avait pris fuite avant d'être rattrapé par la justice. Cet argent qui a disparu à la Raw Bank sans laissé des traces constitue un blanchiment des capitaux punissables au pénal.

Kamerhe est coupable de blanchiment.

Kamerhe et Jamal n'ont livré que 300 maisons, ils doivent restituer à l'Etat Congolais les prix équivalent des 1200 maisons, ils doivent passer une décennie en prison tout en déclarant leur inéligibilité pour les 20 années à venir.

La saturation des marchés et la crise du taux de profit, dont le MDW parlera la semaine prochaine, conduisaient droit à la mise en friche du capital. Le capital a atteint le seuil de sa non-reproduction. Le coronavirus s'est présenté comme la raison ultime de la dévalorisation du capital. Comme par hasard, le coronavirus est tombé à point nommé pour justifier l'effondrement des économies accidentelles et Chinoise. Mais en fait, la surfiscalisation de l'économie a fini de fagoter le capital vivant par le capital mort, et le crédit n'anticipe plus rien. La mise en spectacle de la crise sanitaire qui a conduit aux confinements et à la destruction des économies, a pour but de cacher les réalités capitalistes qui dégringole.

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la mort par étranglement de Floyd. La vie des noirs en Américains n'a pas de valeur entre les mains des policiers blancs. Le paradoxe américain est d'avoir été fondé à la fois sur la liberté des pèlerins qui ont atterris dans le nouveau monde et l'esclavage des Indiens et des Noires. Ces deux attitudes ont chacune une race particulière. La liberté est blanche et l'esclavage est noire. Ma conclusion après avoir vécu, étudié et enseigné en Amérique pendant plus de 17 ans, est que l'expérience sociale américaine multiraciale est un échec horrible. Le décès de George Floyd en est une illustration de plus.



Problèmes internes à l'UDPS



Je tiens d'abord à dire que je n'ai aucune sympathie pour la mentalité qui se rencontre fréquemment chez les militants politiques, qui tend à considérer que les fonctions prestigieuses ou lucratives seraient une sorte de butin qu'à chaque lendemain d'élection il faudrait partager entre les meilleurs colleurs d'affiches du parti gagnant.

Mais il faut aussi rester réaliste et admettre au Congo, où la vie est dure, la profession d'homme politique est l'une des rares qui a une petite chance d'être à peu près rentable. Il est donc aussi logique que ceux qui ont beaucoup investi de leurs temps et de leurs forces dans le militantisme politique espèrent, lorsque leur parti est au pouvoir ou s'en rapproche, voir la direction de leur parti « renvoyer l'ascenseur ». Ils en ont le droit, à condition de ne pas avoir des dents si longues qu'elles rayent le parquet.

D'autant plus que le parti présidentiel, maintenant, c'est l'UDPS, et que ce parti a attendu fort longtemps pour que sonne son heure. Elle sonne même tellement tard que la Présidence ne sera pas détenue par l'homme qui, pour le meilleur et surtout pour le pire, a incarné ce parti pendant près de quarante ans. « UDPS » et « Etienne Tshisekedi wa Mulumba » étaient devenus à tel point synonymes que l'on pouvait très bien douter de la survie du parti à la mort de son « grand homme ».

L'effondrement ne s'est pas produit.

Mais la longue maladie d'ETwM, ses séjours sanitaires répétés en Belgique, donc ses nombreuses absences, alors que l'UDPS s'était structurée et avait fonctionné de manière très autoritaire, ont amené dans ce parti l'émergence de diverses personnalités qui ont dû, bon an, mal an, exercer de fait de nombreux « intérim », souvent, par dessus la marché, sans en avoir explicitement le titre.

Ces « durs à cuire » se sentent frustrés à la fois par la situation de « coalition » qui les limite et par la précarité de leur situation, secouée par les remous de la cohabitation et par l'affaire Kamerhe.

Cela explique des documents comme ceux qui suivent.



**UNION
POUR LA DEMOCRATIE
ET LE PROGRES SOCIAL**

PRESIDENCE DU PARTI

LE SECRETAIRE GENERAL

DECLARATION POLITIQUE

La Présidence de l'Union Pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS/TSHISEKEDI), Exécutif National du Parti, a tenu, le mardi 26 mai 2020 à son siège National à Kinshasa, sous la direction du Secrétaire Général du Parti, Monsieur Augustin KABUYA TSHILUMBA, une réunion extraordinaire élargie aux quatre fédérations de Kinshasa, à la ligue des Femmes et à la ligue des Jeunes du Parti, pour statuer sur la forfaiture orchestrée et exécutée par le FCC et ses sous-traitants contre l'Honorable Jean-Marc KABUND-A-KABUND, Président a.i de l'UDPS/TSHISEKEDI et 1^{er} Vice-Président de l'Assemblée Nationale.

Après débat et délibérations, il en ressort ce qui suit :

1. L'UDPS/TSHISEKEDI rappelle que, depuis le début de la coalition CACH-FCC, elle fait face à plusieurs actes de provocation et de défiance de la part de son "partenaire" dont les agissements visent manifestement à freiner les efforts fournis par le Chef de l'Etat en vue de l'amélioration du bien-être de notre peuple longtemps plongé dans la misère.
2. L'UDPS/TSHISEKEDI constate qu'en réalisant son passage en force pour destituer l'Honorable Jean-Marc KABUND-A-KABUND de son poste de 1^{er} Vice-Président de l'Assemblée Nationale et ce, en violation de tout prescrit en la matière, le FCC vient de donner un coup fatal à la coalition CACH-FCC.
3. L'UDPS/TSHISEKEDI considère désormais inopportun de désigner un autre parmi les Députés nationaux élus sur sa liste, en remplacement de l'Honorable Jean-Marc KABUND-A-KABUND au poste de 1^{er} Vice-Président de l'Assemblée Nationale.
4. En conséquence, elle prévient que tout Député national élu sur sa liste, qui violerait la résolution susmentionnée sera considéré comme ayant délibérément quitté le Parti et, de ce fait, sera sanctionné conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution de la République Démocratique du Congo, des statuts et du règlement intérieur du Parti.
5. L'UDPS/TSHISEKEDI autorise l'Honorable Jean-Marc KABUND-A-KABUND à saisir les instances judiciaires compétentes afin de rentrer dans ses droits.
6. L'UDPS/TSHISEKEDI réitère son soutien politique total à son Président a.i, l'Honorable Jean-Marc KABUND-A-KABUND et invite l'ensemble du peuple congolais, les combattantes et combattants du Parti, à rester debout et vigilants comme un seul homme, derrière son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République et Chef de l'Etat.

Fait à Kinshasa, le 28 mai 2020

Augustin KABUYA TSHILUMBA

Secrétaire Général



Siège Social : Avenue du 23 août Boulevard Lumumba n°2600, Quartier Résidentiel, Kinshasa/Limete-RDC.
Tel : +243 844 660 828 ; +243 815 088 028 - Email : auguyka70@gmail.com



Représentation au Canada

Représentant : Marc KAPEND Tél.: (613)526-2260
Représentant - Adjoint: Bertrand KABONGO Tél. :(613)523-3015

Le 31 mai 2020

Lettre ouverte aux parlementaires congolais

Concerne : Notre évaluation suite à la destitution de M. Marc Kabund du poste de 1^{er} Vice-président de l'assemblée nationale.

Honorable membres du parlement,

Le scénario parlementaire de la destitution du Président Jean-Marc Kabund du poste du 1er V/Président du bureau de l'assemblée nationale appelle, de notre part, la question de la responsabilité et de l'inconditionnalité du parlement congolais. Le parlement congolais est-il en adéquation avec l'exigence de la séparation de pouvoirs de l'Etat de droit ?

Etant donné que M. Jean-Marc Kabund était perçu par de nombreux congolais comme un défenseur de l'Etat de droit et, par ce fait même, de l'indépendance de l'institution législative, son éviction du poste de 1er vice-président de l'assemblée nationale équivaut à une résistance aux changements requis par l'Etat de droit de la part du parlement congolais.

Puisque à ce poste, M. Kabund représentait l'UDPS dans la coalition FCC /CACH, la destitution infondée dont il a fait l'objet de la part de la majorité FCC est un acte de désinvolture à l'égard de l'UDPS et du CACH ; ce qui ne peut qu'ébranler la coalition FCC/CACH. Dans notre perspective, la dissolution du parlement devrait être une conséquence logique pour permettre au Chef de l'Etat, élu au suffrage universel, d'accomplir le mandat que le peuple lui a confié.

Mais le Chef de l'Etat et l'UDPS sont des acteurs politiques distincts. Penser que tous les membres du groupe FCC sont hostiles au changement serait exagéré. Alors, envisager des solutions susceptibles d'extirper le parlement congolais de ce qui le tire vers le bas serait une alternative viable.

De trois principes essentiels qu'affirme l'Etat de droit, à savoir: la séparation et l'autonomie des pouvoirs d'Etat, l'indépendance de la justice et le respect des droits des citoyens, d'où découle le développement social et économique; nous constatons que le problème est au niveau de l'autonomie du pouvoir législatif.

Alors que la présidence paraît désirable à la nation et que, contrairement aux allégations du député Lokondo, la justice prend de plus en plus son indépendance, le parlement, sensé inconditionné, continue à faire allégeance à une « autorité morale » extra-parlementaire peu enclin au changement.

Une perspective plus diplomatique est donc celle qui rechercherait la consolidation et plus d'autonomie du parlement congolais. Le régime précédent avait réussi à soumettre le parlement par la corruption. Des salaires disproportionnés payés aux députés par rapport à la moyenne salariale nationale participaient à la corruption de ces derniers et donc à leur soumission à l'Etat autoritaire. Les vieilles habitudes de corruption et de soumission sont encore visibles aujourd'hui dans la majorité FCC. Un constat pénible est qu'au lieu de se préoccuper de l'intérêt national, de nombreux parlementaires du FCC s'acharnent à protéger leur autorité morale et leurs intérêts personnels. Il faut que cela change.

Il faudrait identifier diligemment des éléments nationalistes et responsables dans les trois groupes que compte le parlement actuel ; FCC, CACH et l'opposition pour constituer un bloc parlementaire nationaliste. C'est ce groupe qui, par son comportement responsable, exercerait une force d'attraction vis-à-vis d'autres membres. Un bloc nationaliste de membres libres du parlement pourrait former une nouvelle majorité susceptible de défendre l'intérêt national général. Or, un de ces intérêts, c'est la sauvegarde des acquis nationaux, parmi lesquels, il y a principalement le Président de la république et son programme du développement national. Tous n'embarqueront, certes pas, mais ce bloc nationaliste pourrait constituer une majorité forte et crédible, susceptible de soutenir l'Etat de droit et le programme du développement national. Quid de la coalition FCC/CACH ?

La coalition FCC/CACH pourrait se fondre dans ce bloc nationaliste régi par des règles claires, établies librement par les parlementaires qui en font partie et qui soudent le bloc. Ces règles doivent affirmer l'inconditionnalité et la liberté de vote du député, maintenir l'équilibre des postes au bureau de l'assemblée. Elles doivent surtout renoncer à la soumission du bloc à quelque autorité politique que ce soit et déclarer exercer souverainement le droit de vote et d'amendements des lois en faveur du développement national.

En conclusion, l'Etat de droit doit aller de l'avant en R.D.C. Les institutions sont appelées à s'épanouir et se renforcer. La présidence, pour être précis : S. E. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, est un changement désiré par la nation ; la justice se renforce et prend de plus en plus son indépendance. Seule l'institution législative tarde à prendre l'indépendance que requiert son efficacité dans le contexte de la séparation de pouvoirs de l'Etat. La soumission des députés et sénateurs FCC à une autorité morale, hors des institutions de l'Etat, est inadmissible dans une république. Seul un élan et un bloc nationalistes peuvent assurer sa survie au parlement actuel.

Espérant que vous mettrez à profit la session actuelle pour vous concerter dans le bon sens, nous vous prions d'agréer, chers députés, sénateurs et sénatrices, l'expression de nos sentiments patriotiques.



Marc Kapend

Représentant & Président fédéral

Sé / Bertrand Kabongo

Représentant-adjoint